

Alerte incendie : consignes à suivre

Les bons réflexes !!!

En cas d'alerte incendie (*exercice ou réel*), la sonnerie émet un signal modulé

Chacun doit réagir en respectant les consignes suivantes :



Dans chaque salle, à proximité de la porte une feuille indique le lieu de rassemblement.



Les élèves

- ▶ ferment les fenêtres situées près d'eux
- ▶ posent le cartable sur la table
- ▶ se lèvent et poussent la chaise contre la table

(*les pompiers doivent pouvoir circuler facilement*)

Le professeur

- > prend une liste pour l'appel et le coupon d'appel accroché au mur
- > sort dans le couloir le premier
- > fait ranger les élèves dans le couloir
- > leur indique l'itinéraire d'évacuation (*en principe itinéraire fléché*)
- > ferme la porte **mais pas à clé**
- > suit les élèves jusqu'au point de rassemblement prévu sauf s'il doit accompagner et rester avec un élève en situation de handicap dans une zone refuge.
- > fait l'appel et signale toute anomalie



Les déplacements se font sans courir et sans crier, il est formellement interdit d'utiliser l'ascenseur

Rappel :

- les **fenêtres** doivent obligatoirement être fermées avant de quitter la salle de cours
- la **porte** de la salle de cours n'est pas fermée à clé

Conseils pratiques :

- > Si vous traversez la **fumée** :
 - progressez accroupi
 - mettez un mouchoir sur le nez et la bouche afin d'éviter d'absorber de la fumée
- > En cas de **feu sur une personne** :
 - couchez-là immédiatement sur le sol en l'enveloppant d'une couverture ou à défaut d'un vêtement (*plastique exclu*)
 - roulez-là ensuite à terre

Points de rassemblement :

-Bâtiment pédagogique, vie scolaire, CDI, salles 301, 302, salle des profs et bâtiment restauration :
Au fond de la cour sur les emplacements prévus par classe.

Salle 307, infirmerie, salles A, B, C, 304, 305,306 : **Sur le parking professeurs**

Les zones refuges :

- Des zones refuges ont été aménagées dans l'établissement pour toutes les personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant, béquilles..). Les cloisons de ces zones sont prévues pour résister pendant 2h au feu.
- Les élèves qui sont dans cette situation doivent être évacués de la salle en dernier et accompagnés par leur enseignant dans ces zones, l'enseignant prévient de la présence de personnes à évacuer au moyen du bouton d'appel ou téléphone en place dans ces zones. Il attend les secours avec le ou les élèves concernés.

Les zones refuges sont :

- salles 108 et 109 pour le 1^{er} étage du bâtiment pédagogique
- salles 208 et 209 pour le 2^{ème} étage du bâtiment pédagogique
- palier escalier côté salle de réunion pour le 1^{er} étage du bâtiment socioculturel.